



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 JANVIER 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. VEZIE François.

Absents excusés : M. RAULT Pierre-Antoine ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique.

Pouvoirs : M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.

Secrétaire de séance : Mme GUILLOUX Christèle.

2024-01-001 - FOURNITURES SCOLAIRES 2024 – ECOLE MARIE LE TENSORER

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

En 2023 les crédits votés pour les fournitures scolaires de l'école Marie Le Tensorer étaient de 8 900 € avec les effectifs suivants :

- 70 élèves en maternelle
- 108 élèves en élémentaire

Les effectifs enregistrés à l'école Marie Le Tensorer à la rentrée de septembre 2023 sont les suivants :

- Maternelle : 63 élèves
- Elémentaire : 108 élèves

PROPOSITION

Le montant par élève n'ayant pas été revalorisé depuis 2017 et pour tenir compte de l'augmentation des coûts, la commission propose de fixer à 55 € le montant par élève.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer la somme de 9 405 € (55 € X 171) pour les fournitures scolaires de l'école Marie Le Tensorer pour l'année 2024.

DECISION

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 25 janvier 2024
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.